

PROCES VERBAL- CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 23 février 2023

PRESENTS :

Mesdames BARON Françoise, MAZURIER Arlette, OURNAC-POUMAYRAC Emmanuelle, Messieurs DYE Alexandre, FRAISSE Jean-Louis, VALENTI Fabien

ABSENTS :

BENIT Michel
BOURGEOIS Christine, procuration donnée à Emmanuelle OURNAC-POUMAYRAC
CRESPIN Jean-Pierre procuration donnée à Alexandre DYE
GALIBERT Christine, procuration donnée à FRAISSE Jean-Louis
SENDRAS Sandra

Secrétaire de séance : OURNAC-POUMAYRAC Emmanuelle

La séance débute à 18h30

A l'unanimité le conseil municipal décide de rajouter à l'ordre du jour une délibération relative :

- A l'aide aux populations victimes du séisme survenu en Turquie
- A la convention avec 30 Millions d'Amis (gestion des chats errants)
- A la convention avec l'association Les Minous Libres d'Azillanet

Approbation du PV du Conseil Municipal du 16-12-2022

1. DELIBERATION CONVENTION HERAULT ENERGIE – RENFORCEMENT POSTE DE L'EGLISE
1^{ère} convention votée en dec-22, ci-dessous concerne la 2^{ème} convention :

Hérault Energie doit réaliser des travaux de renforcement sur le réseau de distribution publique d'électricité de la commune et sur le réseau d'éclairage public du poste de l'église.

Hérault Energie propose à la commune d'Azillanet de signer une convention permettant de définir les modalités techniques et financières de chacune des parties pour la réalisation de ces travaux.

Leur coût prévisionnel total TTC s'élève à 26 000,00 € pour les travaux d'électricité et 3960,00 € TTC pour les travaux d'éclairage public. Le financement de l'opération est pris en charge à 100% par Hérault Energie.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Vote Nul : 0

2. DELIBERATION PDIPR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'article L. 361-1 du Code de l'Environnement qui confie au département la charge de réaliser un Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Dans ce cadre, le Conseil départemental de l'Hérault requalifie et aménage La Passa Méridia un itinéraire de randonnée multi-activités (pédestre, équestre, VTT,...) à travers tout le territoire de l'Hérault.

Un tronçon de cet itinéraire traverse notamment notre commune selon le tracé défini au plan ci-annexé en empruntant une partie de la voirie communale. (Chemin Rural 4 d'Azillanet à Minerve – de La Cigalière à Prat Quilleran ainsi que la parcelle communale AC 145 – AC 225.

Conformément à l'article L. 361-1 du Code de l'Environnement précitée, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet et à désigner les chemins ruraux pour lesquels il accepte l'inscription au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Par ailleurs, la sécurité des usagers devant être assurée sur ces itinéraires, il est demandé aux communes concernées de prendre les mesures nécessaires à cette fin.

Compte tenu de l'intérêt que présente le passage de ces itinéraires dans le cadre de la mise en valeur et de la découverte de notre commune,

Il nous est proposé :

- ⇒ D'émettre un avis favorable au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'Hérault,
- ⇒ D'adopter l'itinéraire La Passa Méridia sur la commune d'Azillanet destiné à la promenade et à la randonnée pédestre, équestre et vélo tout terrain tel que défini au plan ci-annexé,
- ⇒ D'accepter l'inscription au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins ruraux de la commune compris dans ces itinéraires,
- ⇒ D'autoriser le Conseil Départemental, ses représentants ou prestataires à installer sur les tronçons de ces itinéraires appartenant à la commune, le mobilier de balisage nécessaire à la signalisation, l'information et la réglementation (balises, panneaux et barrières) et d'effectuer les travaux nécessaires pour l'aménagement et l'entretien du sentier de randonnée

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

3. DELIBERATION ECHANGE PARCELLE M KERVAREC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le deuxième projet d'échange de parcelles présenté par M Kervarec Jean-Charles – SCEA La Compagnie des Oliviers, propriétaire de Faïsses Fenouses.

La première proposition avait été refusée lors du conseil municipal en date du 28-09-2022.

Ces terrains sont situés en zone N du plan local d'urbanisme intercommunal.

Il est proposé l'échange suivant :

- La commune d'Azillanet céderait à M Kervarec les parcelles suivantes :
 - AC 0002 Contenance : 0,9300 Ha
 - AC 0125 Contenance : 0,0620 Ha
 - AC 0127 Contenance : 0,1970 Ha
 - AC 0142 Contenance : 0,6930 Ha
 - AC 0145 Contenance : 3,3640 Ha
 - AD 0143 Contenance : 3,0480 Ha
 - Contenance totale : 8,2940 Ha
- La commune recevrait en échange les parcelles suivantes :
 - AC 0007 Contenance : **0,3524 Ha**
 - AC 0014 Contenance : 3,7320 Ha
 - AC 0019 Contenance : 4,2100 Ha
 - Contenance totale : 8,2944 Ha

Les frais de notaire, de bornage ou autres liés à cet échange, seront à la charge de M Kervarec Jean-Charles.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 7

Vote contre : 1

Vote Nul : 1

4- DELIBERATION : AIDE FINANCIERE – SEISME TURQUIE - SYRIE

A la suite du séisme qui a touché la Turquie ainsi que la Syrie, causant des dégâts considérables et laissant des milliers de personnes sans abri, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, que la commune d'Azillanet s'associe au mouvement de solidarité par l'intermédiaire de l'Association des Maires de l'Hérault.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote une aide de 100,00 €

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

5- DELIBERATION CONVENTION AVEC 30 MILLIONS d'AMIS

Une convention avec la fondation de 30 millions d'amis relative à la stérilisation et à l'identification des chats errants est envisagée afin d'obtenir un soutien de cette association.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 09

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

6- DELIBERATION CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES MINOUS LIBRES D'AZILLANET

La commune d'Azillanet est confronté depuis plusieurs années à des problèmes de chats errants. Afin de lutter contre cette propagation et répondre à la réglementation en matière de responsabilité des chats errants, la commune signe une convention tripartite annuelle avec l'association les minous libres Azillanetois, et la clinique vétérinaire d'Olonzac ayant trait à cette campagne dans la limite de 6 chats par an.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 09

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

7- QUESTIONS DIVERSES

a. Association Les Minous libres d'Azillanet

Proposition d'une association de protection animale "One Voice" de mettre à disposition gratuitement une cabane pour chats libres (chats errants stérilisés). L'association pourrait également prendre en charge la stérilisation de 15 chattes. Ce partenariat viendrait en continuité de celui instauré avec l'association 30 millions d'amis.

La commune devrait mettre à disposition un terrain communal afin de déposer le cabanon. Nous réfléchissons à un endroit approprié.

b. Point travaux

Travaux rue Longue : La fin du goudronnage va être fait prochainement

L'élagage des platanes de la commune est arrêté dans l'attente de la signature d'une convention avec

le conseil départemental.

Une baisse significative a été constatée sur la consommation d'eau depuis la fin des travaux sur le réseau d'eau et d'assainissement de la rue Longue qui sont venus réparés des fuites importantes.

Parking : A côté de la mairie quasiment terminé. Des devis sont en cours pour le revêtement et l'embellissement du lieu

c. Cimetière

Travail de recensement

- des concessions « abandonnées »
 - des concessions trentenaires arrivées à échéance
- en cours dans le but d'une gestion de place durable.

d. Déjection canines

De nombreuses déjections canines sont constatées notamment dans le cœur du village. Nous demandons aux citoyens propriétaires de chiens de faire preuve de plus de civisme, de tenir son chien en laisse et de ramasser les déjections de leur animal.

De plus, en cas de chiens menaçants ou méchants la police sera prévenue immédiatement.

Communication à faire sur panneau pocket.

La séance est levée à 20h30

Monsieur le Maire
Alexandre DYE

Madame la Secrétaire
Emmanuelle OURNAC